

Date d'envoi de la convocation : 6 Juin 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 21
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

1/8/2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Néant

Absents-excusés :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/16

ORGANISATION DES SERVICES : AJUSTEMENT DES MISES A DISPOSITION POUR LES COMMUNES DE CHAGNY ET MELOISEY

M. REBOURGEON, rapporteur, rappelle que, comme il le fait régulièrement, le Bureau est appelé à approuver les ajustements dans les mises à disposition d'agents entre

les communes membres et la Communauté d'Agglomération pour lui permettre d'exercer ses compétences.

Le rapporteur expose les dossiers concernés :

* La mise à disposition de M. RIVIERE, Directeur des Services Techniques de la Ville de CHAGNY à hauteur de 20% a été prévue par convention du 1er janvier 2009 pour l'encadrement de la Régie des Eaux de CHAGNY à l'occasion du transfert de la compétence.

Depuis cette date, l'organisation des services communautaires a évolué. La Régie est désormais placée sous l'autorité d'un ingénieur communautaire en charge du service de l'eau, de l'assainissement et des milieux naturels. De plus, un agent de la régie des eaux intégré dans les services communautaires et promu au grade de technicien principal 1e classe assure désormais en totale autonomie l'encadrement direct du service.

Dans ces conditions, la mise à disposition étant devenue sans objet, le rapporteur propose d'y mettre un terme à compter du 1^{er} janvier 2015.

* Par délibération du 12 décembre 2013, le Bureau a approuvé la réduction de la mise à disposition de M. BOULEY, agent municipal de MELOISEY, de 25% en 2013 à 10% en 2014 et 10% en 2015 pour prendre fin définitivement le 1^{er} janvier 2016.

Considérant la demande de report de la date d'effet du retour des deux agents auprès de leur employeur, présentée par les Maires de CHAGNY et MELOISEY, présents à la réunion, sur proposition du Président,

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- décide de reporter la fin de la mise à disposition de MM. RIVIERE et BOULEY au 31 Décembre 2014,
- autorise le Président à signer les avenants aux conventions s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_16
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.2 - Autres délibérations
Objet de l'acte	Organisation des services : Ajustement des MAD pour les communes de CHAGNY et MELOISEY
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140612-BU_14_16-DE
Date de transmission de l'acte	01/08/2014
Date de réception de l'accuse de réception	01/08/2014